

Bruxelles, le 8 octobre 2019

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Association des parents de l'Athénée Adolphe Max
24 octobre 2019 – 19h-21h (à l'Athénée)



Une association de parents (AP) regroupe des parents dont les enfants fréquentent la même école. Elle a pour but de collaborer avec les autres membres de la communauté éducative dans un esprit constructif et de participer à l'amélioration de la qualité de vie de tous à l'école, notamment au travers d'un dialogue permanent.

L'AP suscite la participation de tous les parents de l'école, récolte leurs avis et fait circuler l'information. Elle représente l'ensemble des parents de l'école et traite principalement de situations collectives.

Les parents sont des acteurs de l'école à part entière : ils ont le droit à la parole lorsqu'il s'agit de l'enseignement prodigué à leur enfant et peuvent faire entendre leur point de vue, les difficultés de leur quotidien, leurs inquiétudes éventuelles pour demain.

Les parents ont leur place à l'école via l'association des parents

L'association des parents regroupe l'ensemble des parents : tous sont membres de droit. Un **Comité** de l'AP (minimum 3 personnes et maximum 12 personnes) représente les parents auprès de l'école, permettant de faire remonter leurs demandes en vue des conseils de participation, assemblées générales et autres réunions avec la direction. Les membres du Comité sont élus pour 2 ans.

L'AP de l'Athénée Adolphe Max (APMAX) est toute jeune : elle a été créée en 2017 et est affiliée à la Fédération des Associations de Parents de l'Enseignement Officiel (FAPEO).

Une assemblée générale aura lieu le 24 octobre, afin de procéder au renouvellement du Comité de l'AP.

- Tous les parents sont invités, tous pourront s'exprimer et voter.
- Tous peuvent rejoindre le Comité en se portant candidat(e)s lors de cette assemblée générale. Il n'y a aucun travail obligatoire ; la seule motivation est l'envie et l'enthousiasme, un message à passer ou une expérience de parents à partager, lors de 2 ou 3 réunions par an.
- Toutes les idées et propositions sont bienvenues.

La participation parentale passe aussi par le Conseil de participation

Le Conseil de participation est une instance de concertation qui permet de réunir tous les acteurs et partenaires d'une communauté éducative : pouvoir organisateur, direction, équipe éducative et pédagogique, élèves, parents, associations en lien avec l'école. Ils veulent s'inscrire dans un partenariat constructif école-familles. Ses membres, maximum 4 effectifs et 4 suppléants, sont également élus pour un mandat de 2 ans, par les membres de l'AP et durant l'assemblée générale.

Au programme de l'assemblée générale :

1. échanger des idées et des propositions d'actions en faveur des élèves et de l'école ;
2. élire un nouveau Comité chargé de représenter l'AP et d'organiser les activités entre les réunions ;
3. élire les représentants des parents au Conseil de participation.

Pour plus de renseignements, donner votre avis, participer, proposer, être candidat(e) au Comité de l'AP ou être candidat au Conseil de participation : <http://www.apmax.be/>

**Venez nombreux ! Nous avons besoin de votre participation
pour que l'APMAX vous représente au sein de l'école**